

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à 17h00 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqués le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 35 Présents à la séance : 29 dont 6 pouvoirs
DATE DE LA CONVOCATION	27 juin 2022
SÉANCE DU	4 juillet 2022

OBJET : Candidature à l'AMI Foncier Dériské

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Michel RICOU-CHARLES, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Monique BARTHÉLÉMY, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Rémy FREY, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Jean BANAL, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET donne pouvoir à Alain BOYOD ;
Monique BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT ;
Christiane ACANFORA donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES ;
Jean-François CONTOZ donne pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Christian AUBERT donne pouvoir à Jacques FRANCOU ;
Jean BANAL donne pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Fabien GASCARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Dans le cadre du projet de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CCBD, un travail est en cours de réalisation avec ITO5. Travail qui a été réalisé avec le groupe de travail de développement des énergies renouvelables de la CCBD.

Actuellement, le dossier de candidature à l'AMI Foncier Dériské est en cours de préparation pour un dépôt fin juin 2022. Notre candidature, préparée a pour but de percevoir une subvention pour financer les points suivants :

- Le recrutement d'un bureau d'études qui validera et affinera la phase de dériskage déjà réalisée par IT 05.
(IT 05 a identifié plus d'une centaine de sites potentiels puis a affiné sa sélection en fonction des critères de rentabilité définis en groupe de travail, soit 60 sites).

- Le recrutement d'un bureau d'étude pour réaliser des études structures de chaque site déterminé par le premier bureau d'études.

Le budget prévisionnel pour 60 sites identifiés par ITo5 est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Étude de faisabilité* (60 sites x 1 500 €)	90 000,00 €	AMI	100 000,00 €
Etude structure (60 sites x 1 500 €)	90 000,00 €	CCBD	95 444€,00 €
Convention ITo5	7 722,00 €		
Temps de travail CCBD**	7 722,00 €		
TOTAL	195 444,00 €	TOTAL	195 444,00 €

* Validation de la rentabilité de chaque structure et calcul des puissance, affinage du travail d'ITo5

** Base de 1,5 jours travaillé par mois pendant 1 an

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

INTITULES	DATES
Dépôt du dossier AMI Foncier Dérisqué	Fin juin 2022 (pour une session en octobre)
Organisation de la conférence des maires	Septembre 2022
Préparation de la consultation	
Lancement de la consultation*	Octobre 2022
Lancement de l'étude	Janvier 2023
Fin de l'étude	Juin 2023

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt proposé par la Région SUD,

Vu le travail réalisé avec ITo5 du Département des Hautes-Alpes,

Vu le travail réalisé avec le groupe de travail EnR de la CCBD en date du 4 mai 2022,

Vu l'avis du bureau en date du 21 juin 2021.

Considérant, le potentiel solaire du territoire du Buëch-Dévoluy,

Considérant, le partenariat avec ITo5 du Département des Hautes-Alpes pour son accompagnement,

Considérant, l'intérêt communautaire du projet de développement des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget et le calendrier prévisionnel du projet,
- **DÉCIDE** de demander une subvention à la Région SUD de 100 000€ dans le cadre de l'AMI Foncier Dérisqué,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y référant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	21 dont 3 pouvoirs
Contre :	Jean-Pierre BRIOULLE, Jacques FRANCOU et le pouvoir de Christian AUBERT, Alain BOYODU et le pouvoir de Françoise PINET
Abstention :	Jean ROUSSEAU, Maurice CHAUTANT et le pouvoir de Jean-François CONTOZ

Ainsi fait et délibéré à La Roche
des Arnauds
les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220704-De57_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

